

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion des aménagements paysagers

- Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Chimie, biologie, santé, STAPS

Établissement déposant : Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) mention *Aménagement du paysage* spécialité *Gestion des aménagements paysagers* vise à former « à l'analyse, la conception et la gestion des aménagements paysagers urbains et péri-urbains, ainsi qu'à la mise en place d'un plan de gestion raisonnée au sein des collectivités ou des structures privées, dans la perspective du développement durable et du maintien de la biodiversité ». Elle correspond à un besoin de formation pour des emplois de niveau intermédiaire dans les collectivités territoriales, les bureaux d'études ou les entreprises du paysage. La formation s'inscrit en région Rhône-Alpes dans un contexte de grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Valence) dont les préoccupations dans ce domaine sont importantes. Elle est portée par l'UFR de Chimie-Biologie de l'UJF et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Grenoble St-Ismier et accueille une quinzaine d'étudiants chaque année, tous en apprentissage.

Avis du comité d'experts

La situation des emplois dans le domaine des aménagements paysagers a connu ces dernières années une forte expansion. En effet, l'artificialisation des territoires urbains et périurbains en forte expansion amène les collectivités en charge de ces espaces à créer ou à maintenir des trames vertes, à en penser de nouveaux modes d'utilisation, à envisager de nouvelles modalités d'entretien et de gestion. Par ailleurs, la prise en compte de pratiques respectueuses de l'environnement (économie de l'eau, utilisation d'espèces végétales les plus adaptées à chaque milieu, réduction des phytosanitaires) nécessite le développement de nouvelles compétences dans ces domaines. Dans ce contexte, la LP a des objectifs cohérents. Mais l'adéquation entre les enseignements proposés et ces objectifs peut difficilement être évaluée sur la seule base du dossier, car les contenus des unités d'enseignement (UE) y sont très peu détaillés. Il n'est par exemple pas possible de connaître la prise en compte des problématiques du développement durable dans les enseignements. Le dossier est également peu explicite sur les compétences attendues et les moyens mis en œuvre pour qu'elles soient atteintes. Or, il peut y avoir une différence entre les « capacités » énoncées dans la fiche RNCP et les compétences réellement acquises dans une formation qui reste très généraliste. Hormis ces manques, le dossier révèle une multiplicité des pratiques pédagogiques intéressante : cours, projet tuteuré, enquête, sorties de terrain, visite. Cependant, les parts relatives de ces différentes pratiques ne sont pas non plus données dans le document, ce qui, là encore, rend l'évaluation difficile.

La formation est répartie entre enseignements sur 16 semaines rassemblés dans trois grandes UE (analyse paysagère, gestion des espaces végétalisés, périphérie professionnelle), un projet tuteuré et des missions en entreprise. Les enseignants du lycée horticole de Saint-Ismier assurent 48 % des enseignements. La part des professionnels est de 32 %, ce qui est attendu d'une LP. Les enseignants (PRAG) et enseignants-chercheurs de l'UFR de Chimie-Biologie assurent les 20 % restants.

Les éléments contenus dans le dossier restent très généraux concernant le positionnement de la LP : la description qui est faite du secteur paysager en France ne focalise pas sur le niveau des postes susceptibles d'être occupés par les diplômés. D'autre part, si les métiers du paysage se sont développés ces dernières années, la situation devient actuellement plus difficile. Par ailleurs, il existe ailleurs en France plusieurs autres licences professionnelles en aménagement du paysage. Une analyse de l'évolution actuelle du secteur, du positionnement de la formation dans les contextes régional et national doit donc être menée soigneusement par l'établissement et/ou les responsables de la formation. Il paraît également utile de se rapprocher de l'UNEP (UNEP-Les entreprises du paysage) national et régional

ainsi que du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin d'évaluer les besoins réels en compétences de niveau II, actuelles et futures.

Malgré quelques manques du dossier, la part de l'alternance et le bon placement de ses diplômés indiquent que la licence professionnelle *Gestion des aménagements paysagers* a trouvé sa place. Le bilan de l'insertion mériterait cependant d'être complété, en précisant le niveau des emplois occupés.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Il n'y a pas d'adossement à un ou des laboratoires de recherche. La place des enseignants universitaires est d'ailleurs limitée : seuls 20 % des enseignements sont assurés par des enseignants (PRAG) et enseignants chercheurs, dont l'appartenance à un laboratoire de recherche n'est pas précisée.
Place de la professionnalisation	Il s'agit d'une formation en alternance qui accueille exclusivement des apprentis. Les professionnels interviennent à hauteur de 32 % dans les enseignements, ce qui correspond au standard. La formation représente 400 heures d'enseignement réparties sur 16 semaines. Le rythme de l'alternance est défini annuellement par un calendrier. Il est d'environ trois semaines de cours et trois à huit semaines en entreprise. Sans que cela soit indiqué dans le dossier, on peut supposer que ce rythme relativement original est défini par les contraintes saisonnières des entreprises et services paysagers.
Place des projets et stages	Le « stage » correspond aux missions en entreprise des apprentis. Les sites et la liste des entreprises ne sont pas indiqués. Les étudiants ont en outre à s'investir dans un projet tuteuré de 80 heures qui consiste à proposer un aménagement paysager sur le site du campus universitaire.
Place de l'international	La formation en alternance sur un an ne facilite pas une expérience à l'international. Le tableau des enseignements ne précise pas le nombre d'heures d'enseignement des langues, leur évaluation, ni la possibilité d'obtention d'une certification.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement concerne à plus de 80 % des étudiants venant de BTS-BTSA. Sur la période 2009-2014 (cinq ans), seuls quatre inscrits sont venus de deuxième année de licence (L2) et un de DUT. Dans les faits, il s'agit d'une LP attirant principalement les élèves du lycée horticole.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont classiques, avec cependant une part de cours magistraux importante (plus de 70 %) pour une LP. Les sorties et visites sont mentionnées sans que leur place en termes d'heures d'enseignement soit explicitée. Il n'est pas fait mention d'utilisation de plateforme numérique ou d'outils collaboratifs.
Evaluation des étudiants	Les informations fournies dans le dossier sont limitées. Elles mentionnent une diversité des processus d'évaluation (remise de rapports, présentation orale, exercices écrits, analyse et restitution d'enquêtes, projet tuteuré, travail informatique, etc.).
Suivi de l'acquisition des compétences	Les retours d'alternance ne sont pas décrits, ni la prise en compte des compétences acquises en entreprise. Le mémoire de compétences professionnelles est évoqué mais pas présenté.
Suivi des diplômés	Selon les enquêtes d'insertion figurant dans le dossier, la plupart des diplômés occupent un emploi, en CDI ou CDD. Quelques-uns sont en poursuite d'études. Ce constat est à moduler par le taux de réponse aux enquêtes, relativement faible : 56 et 69 % pour

	l'enquête interne à 6 mois, 43 à 73 % pour l'enquête nationale à 30 mois. On regrette que le dossier ne fournisse pas d'information quant aux emplois réellement occupés, leur niveau ou les structures qui emploient les diplômés. Le bilan de l'insertion est donc difficile à établir.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le comité de pilotage qui se réunit deux fois par an semble faire office de conseil de perfectionnement bien qu'il ne soit pas mentionné d'évolution de la formation suite à ses réunions. Par ailleurs, il n'intègre pas d'étudiant.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation en apprentissage avec un effectif correct (environ 15 étudiants).
- Multiplicité des formes pédagogiques (projet tuteuré, enquête, visites, sorties de terrain).

Points faibles :

- Analyse insuffisante de l'évolution de l'emploi.
- Un manque d'analyse du positionnement de la formation au niveau régional ou national.
- Absence de typologie et du niveau des emplois occupés.
- Un dossier souvent incomplet, ne permettant pas une évaluation complète.

Conclusions :

Même si la formation correspond visiblement à un besoin du secteur de l'aménagement paysager, et que son bilan semble bon, un dossier incomplet qui ne propose pas d'analyse de l'évolution actuelle du secteur, du positionnement de la formation dans l'environnement socio-économique régional et national et du niveau de placement des diplômés (postes occupés, employeurs) ne permet pas de proposer d'évaluation poussée. Une évaluation des compétences acquises par les étudiants et du bilan de l'alternance reste à mener. L'implication de l'Université Joseph Fourier dans la licence professionnelle est relativement modeste (les enseignants-chercheurs et PRAG participent assez peu aux enseignements) et pourrait probablement être renforcée.

Observations de l'établissement

Mention de Licence professionnelle Gestion des aménagements paysagers

Madame, Monsieur,

Nous remercions vivement le Comité d'Evaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte dans les dossiers d'accréditation que nous allons faire remonter prochainement à la DGESIP.

Concernant cette mention de diplôme, nous avons relevé quelques observations que nous nous permettons de vous formuler :

Observations :

Nous nous permettons de rajouter le descriptif complet des UE dispensées dans la licence professionnelle gestion des aménagements paysagers (cf. pièce jointe).

Nous tenons à préciser qu'il y a effectivement des liens et des contacts avec de nombreux acteurs régionaux acteurs du bassin d'emploi du paysage , dont UNEP mais également d'autres associations telle que la FREDON ou les villes de Chambéry , MEGEVE et LYON qui témoignent par des lettres jointes au dossier d'accréditation de leur vif intérêt pour notre filière et son positionnement dans le développement durable.

Un des rôles majeur de l'université est d'ailleurs de former par son expertise au développement durable les méthodes alternatives de gestion tout en ayant le souci d'une préservation de la biodiversité.

Les maîtres de conférences et PRAG intervenant étant d'ailleurs rattachés au jardin alpin du Lautaret ainsi que d'autres laboratoires d'écologie.

Concernant les postes pourvus :

- conducteur de travaux en entretien dans une entreprise de 50 personnes (Rival environnement)
- formateur dans le domaine des travaux paysagers en plus particulièrement en gestion différenciée des espaces (CFPPA St Ismier)
- chargé de la gestion des canaux de la ville de Valence (gestion des berges, gestions des conflits d'usage)

- responsable des travaux paysagers dans une structure d'insertion (pays voironnais) avec contact client, devis, organisation des travaux, encadrement

- conseiller à la Fredon auprès des collectivités (élaboration de plans de désherbage, plan de gestion. Communication auprès des élus et techniciens)

Enfin, nous n'avons pas oublié de signer une charte avec Formasup qui nous engage à toujours réaliser un retour d'alternance avec les apprentis, et de les associer aux conseils de gestion. Ils sont donc bien présents dans les comités et réunion de prises de décision.

Notre dossier n'était donc pas aussi incomplet puisqu'il a déjà pu être évalué en obtenant la note A en novembre 2014.

Il reste que le dossier d'accréditation est un dossier de plus de 30 pages avec une analyse précise sur les implantations et les situations d'emploi dans notre domaine

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle OLIVIER

Vice-Présidente Formation et Pédagogie Numérique

